

## Charte de l'Alumni's cup

Cette charte constitue un engagement moral entre les participants à la régates et l'association Alumni Sailing, organisatrice de l'Alumni's cup. Elle vient compléter l'engagement pris par le responsable d'équipage, lors de l'inscription auprès de l'organisateur de l'événement. L'association se réserve la possibilité de modifier la présente charte. Toute modification fera l'objet d'une communication auprès des membres de l'association Alumni Sailing et des participants à l'Alumni's cup.

L'inscription d'un équipage à l'Alumni's cup impose, de la part de tous les participants, l'adhésion aux principes énoncés dans la présente charte.

### **Article 1** : Les principes fondateurs de l'Alumni's cup

L'Alumni's Cup a été créée dans le but de permettre aux anciens élèves de grandes écoles de poursuivre leur pratique de la voile, lors de régates amicales dont la participation reste financièrement abordable. L'Alumni's cup est composée d'un ou plusieurs week-ends de régates.

Ces régates visent également à offrir aux équipages un cadre pédagogique qui permette pérenniser leur participation, notamment en intégrant de jeunes anciens ou des équipiers débutants en régates. La mixité des équipages est en outre souhaitée et encouragée.

L'alumni's cup promeut les valeurs de solidarité, convivialité, de dépassement de soi et de respect, mais aussi de développement durable. Elle peut servir de support à des opérations de communication et de collecte de dons en faveur d'associations assurant la défense de ces valeurs.

### **Article 2** : L'association Alumni Sailing et la participation à l'Alumni's cup

L'Association Alumni sailing est l'organisateur exclusif de l'Alumni's cup. Les statuts de l'association sont disponibles auprès du Président et sur le site internet [www.alumniscup.org](http://www.alumniscup.org).

L'association définit les modalités d'organisation de l'Alumni's cup, en assure conjointement avec les participants la promotion. Elle agréé notamment les équipages participants à l'Alumni's cup et peut ainsi refuser des demandes ou interdire la participation d'un équipage qui ne remplirait pas les conditions de participation ou n'en respecterait pas la charte.

La participation à l'Alumni's cup suppose de

- avoir un équipage représenté à la moitié ou plus de ses membres par des anciens élèves de l'école dont l'équipage se revendique
- de représenter une grande école figurant dans la liste définie par l'association Alumni Sailing
- désigner un responsable d'équipe
- de ne pas avoir à bord de professionnel de la voile
- de respecter les engagements de la présente charte

Un équipage ne remplissant pas un de ces engagements se verra refuser la participation à la régates. Tout équipage désigne un représentant auprès de l'association et de ses prestataires, désigné

comme le responsable d'équipe. Il sera l'interlocuteur privilégié de l'association. Ce représentant se voit attribué la qualité de membre de l'association et a notamment le droit de vote à son Assemblée Générale.

**Article 3** : Participation à l'Alumni's cup et engagements auprès des organisateurs

Tout participant à la régata accepte de se conformer aux règles d'organisation de l'association Alumni Sailing et de ses prestataires et à honorer tous les engagements y compris financiers pris vis-à-vis d'eux (location de bateau, réparation, ...).

Le skipper veille au respect des règles de navigation en usage et privilégie la sécurité des bateaux et des équipiers, sur toute considération de classement et de performance, sur l'eau.

Tout équipier doit être en possession d'une licence FFV et d'un certificat médical de l'année en cours.

Le responsable d'équipe fait le lien entre l'Alumni Sailing et son équipage et est son interlocuteur privilégié pour toute question impliquant un de ses équipiers. Il est notamment invité à faire respecter à ses équipiers les usages de bien séance, de convivialité et de modération, lors des festivités organisées en marge de l'Alumni's cup.

L'Association Alumni Sailing Team ne saurait être tenue pour responsable de tout dommage matériel, corporel ou autre, résultant de la participation à la régata ou aux festivités organisées en marge de la régata.

L'association Alumni Sailing ne peut être tenue responsable de l'annulation de toute ou partie de la régata, pour raison météo, de conditions exceptionnelles ou de problème matériel. Dans ce cas, l'association Alumni Sailing en lien avec ses prestataires décideront du remboursement total ou partiel des frais d'inscription ou du report de la régata.

**Article 4** : Promotion de la régata, des sponsors et des écoles participantes

L'Alumni's cup bénéficie du soutien financier de partenaires. Elle organise en échange des opérations de communication réalisées par l'organisation et par les équipages participants. Une communication sera organisée autour de l'événement, afin d'offrir un retour en terme d'image, mais également pour faire connaître cette initiative.

Les équipages participants à l'Alumni's cup sont tenus de relayer auprès de leur association d'anciens élèves, de la manière la plus appropriée, leur participation à l'événement. Ils mentionnent dans toute communication faite à l'occasion de leur participation à l'Alumni's cup, le nom des sponsors.

L'association Alumni Sailing se réserve le droit de mentionner le nom des écoles dont se revendiquent les équipages.

**Article 5** : Droit à l'image et respect de la vie privée

L'organisation et l'association Alumni Sailing se réserve le droit d'utiliser, pour ses opérations de communication, toutes les photos prises pendant l'Alumni's cup, sans que cela puisse donner lieu à compensation ou dédommagement, au titre du droit à l'image.

Toute communication mentionnant explicitement le nom de participants supposera d'avoir recueilli au préalable le consentement des intéressés.

Afin de concilier le respect de la vie privée des participants avec la communication autour de l'Alumni's cup, l'association Alumni Sailing, les prestataires ainsi que tout participant à la régates s'engagent à ne pas faire figurer le nom des participants sur les photos mises en ligne sur internet, sans le consentement explicite des intéressés, que ce soit sur un espace à caractère privatif ou public. Ils s'engagent également à retirer de tout support internet, toute photo ou mention de nom à la demande des participants qui seraient directement concernés par ceux-ci.

**Article 6** : Site internet [www.alumniscup.org](http://www.alumniscup.org)

L'association Alumni Sailing a créé un site internet en 2011, dédié à la promotion de l'Alumni's cup, à l'animation de ses membres et à des opérations caritatives. Ce site comporte un espace public accessible à tous et un espace privé réservé à certains membres de l'association.

#### *Accès à l'espace privé du site*

L'accès à l'espace privé du site s'effectue à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe. Le Membre s'engage à ne pas communiquer, céder ou revendre à des tiers cet identifiant et ce mot de passe et à les réserver à son usage exclusif. Le non-respect de cette clause pourra entraîner la radiation du membre incriminé de l'Association.

#### *Éthique*

Le Membre s'engage à ne pas proposer de contenu pouvant enfreindre la législation en vigueur. Il s'engage notamment à respecter le droit d'auteur et de la propriété intellectuelle. De manière générale, le membre s'engage à ne pas diffuser d'informations, d'images, de textes, de vidéos, de sons, de liens hypertextes ou toutes données multimédia à caractère diffamatoire ou pornographique, incitant au racisme, à la violence, à l'homophobie ou portant atteinte à la dignité humaine ou au principe de non-discrimination selon l'origine, la religion, le sexe, l'âge ou les orientations personnelles.

#### *Responsabilité de l'internaute*

Le membre est informé des risques particuliers liés aux spécificités d'Internet en dehors de tout contrôle de l'association et notamment que les transmissions de données et d'informations ne bénéficient que d'une fiabilité technique relative. Le membre reconnaît et accepte ces risques.

Le membre s'engage à ne pas divulguer ni diffuser tout ou partie du contenu du site privé sous quelque forme que ce soit, à titre gracieux ou payant.

#### *Protection des données personnelles et droit d'accès*

Afin d'atteindre les buts définis dans les statuts de l'association, cette dernière constitue un fichier comportant des informations sur les participants à la régates (annuaire). Les données recueillies sont à disposition exclusive de l'Association. Elles sont partiellement accessibles aux membres sur la partie privée du site. Ce fichier est à usage strictement interne.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque Membre dispose d'un droit d'opposition (art. 26 de la loi), d'accès (art. 34 à 38 de la loi) et de rectification (art. 36 de la loi) des données le concernant.

Ainsi, il peut exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les informations le concernant. Chaque Membre peut exercer à tout moment ce droit en adressant une demande écrite à l'Association.